

signé électroniquement le 26/04/2018  
par BERNARD RIOUAL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**

**en exercice : 33**

**Présents : 33**

**Votants : 33**

**Procurations : 0**

**Délibération rendue exécutoire**

**le : - 3 MAI 2018**

**Convocation du Conseil Municipal**

**en date du : 16/04/2018**

**Affichage en date du : 16/04/2018**

**Publication de - 3 MAI 2018**

**Réception en préfecture :**

**27 AVR. 2018**

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-trois avril

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents.

N° 2018-04-08

Secrétaire de Séance : M. Yann-Faïch KERNEIS.

Objet : **Dénomination de voie.**

Rapporteur : Jacky LE BRIS

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme-Travaux » en date du 10 avril 2018,

Vu la délibération du 13 Mai 1988, dénommant la « rue Guy Môquet » comme étant la voie en impasse située à l'arrière de l'ancien Hôtel de ville,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

Considérant la modification apportée au tracé de la voie,

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le 3 MAI 2018

ID : 029-212902126-20180423-D2018\_04\_08-DE

Il convient donc d'étendre la dénomination de la rue Guy Môquet dans la continuité de la voie existante.

Ainsi, il est proposé que la voie trouvant son origine rue du 8 Mai 1945 et ayant son extrémité rue Pablo Picasso soit dénommée : rue Guy Môquet.

Il est précisé que cette voie relève du secteur scolaire de « Kroas Saliou ».

Ceci exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le nom de la rue Guy Môquet à l'intégralité de la voie trouvant son origine rue du 8 Mai 1945 et ayant son extrémité rue Pablo Picasso,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute les mesures et à signer toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 24 avril 2018

Le Maire,

Bernard RIOUAL